

N° 1083

Les Tablettes Lorraines

Votre bi-hebdo économique et régional

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle
Abonnement annuel : 50 € - Le n° : 0,60 € - ISSN : 0755-7442 - N° CPPAP : 0610186741 - Internet : www.tabletteslorraines.fr

Les hommes du Chiffre en colère



Les hommes du Chiffre voient rouge...

Les Commissaires aux comptes tirent la sonnette d'alarme face à l'article 14 du projet de loi de Modernisation de l'Economie (LME) qui extrait tout simplement du champ d'application obligatoire du commissariat aux comptes 85 % des sociétés par actions simplifiées (SAS). Mobilisation générale !

L'article 14 du projet de loi de Modernisation de l'Economie (LME) a fait l'effet d'une bombe chez les Commissaires aux comptes. Cette disposition entend, en effet, extraire du champ d'application obligatoire du commissariat aux comptes, 85 % des sociétés par actions simplifiées (SAS). «*En pratique, cela signifierait que les petites entreprises, les plus dynamiques du pays, ainsi qu'un nombre de filiales de groupes français et de bureaux de représentants des entreprises étrangères ne seraient plus dans le champ du commissariat aux comptes*», a expliqué Vincent Baillot, le président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), à l'occasion d'une réunion de crise à Paris le 29 avril regroupant les élus nationaux et régionaux de la profession du chiffre : le CNCC, l'Ordre des experts-comptables et les trois syndicats professionnels (l'IFEC, l'ECF et l'USEC). Ils ont à l'unanimité, exprimé leur indignation et leur détermination à agir pour la sécurité financière en demandant le retrait de ce fameux article 14. Remontés à bloc, c'est aujourd'hui le temps de la mobilisation régionale. Les 33 Compagnies régionales des commissaires aux comptes sont sur le feu pour mener le combat. «*Nous irons*

jusqu'au bout pour que cet article soit retiré et nous n'hésiterons pas à faire un sitting à l'Assemblée nationale (le projet de loi sera débattu le 27 mai : ndlr)», explique Richard Renaudin, le président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) près la cour d'Appel de Nancy. Première action, ce lundi 19 mai à Nancy à l'occasion d'un petit-déjeuner à 8 h 30 au Flo pour informer la presse mais également les politiques. Selon nos informations, certains députés du département seraient en train de préparer un amendement pour voir le retrait de ce texte. «*Ce projet de loi va à l'encontre de la demande croissante de transparence financière et remet complètement en cause le travail que notre profession a réalisé avec le gouvernement pour arriver à un système de sécurité financière indispensable*.» Richard Renaudin fait référence à la Loi sur la Sécurité Financière (LSF) de 2003, à laquelle les hommes du Chiffre avaient fortement participé, et qui était «*censée*» renforcer le système de sécurité financière français.

Situation paradoxale

«*Si ce projet est adopté, 80 % des SAS échapperaient à l'obligation de contrôle avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner pour la bonne tenue de notre économie*.» La situation apparaît plus que paradoxale quand on voit les affaires récentes (Enron, Subprimes, UIMM) qui ont fait croître dans l'opinion publique la demande d'une plus grande transparence. «*En plus, le gouvernement veut voir s'étendre la participation et l'intéressement au plus*



Richard Renaudin, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) près la cour d'Appel de Nancy.

grand nombre d'entreprises, les salariés doivent pouvoir être assurés de la sincérité des comptes. Le projet de loi va aujourd'hui à l'encontre de tout cela», continue Richard Renaudin. L'inquiétude est également présente au sein des cabinets des commissaires aux comptes. Au niveau national, avec la perte de ces mandats, 9000 professionnels seraient contraints de cesser cette activité avec comme conséquence la suppression de 2 000 emplois. «*Cela signerait la fin du savoir-faire d'audit légal au sein de nos cabinets de proximité et une plus grande concentration de l'audit*», continue Richard Renaudin. Dans le périmètre de la CRCC, plus de 30 % des deux cents cabinets de commissaires aux comptes seraient concernés. Alarme...

emmanuel.varrier